



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **21 septembre 2015**

Délibération n° 2015-0622

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Attribution d'une subvention à l'association Les amis d'un coin de l'Inde et du monde (LACIM) pour son projet de réalisation et réhabilitation de 8 puits ou forages dans 8 villages et la réalisation de 2 blocs sanitaires pour 2 écoles de la Commune de Dangol-Boré au Mali**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau**

**Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Colin**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 1er septembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 23 septembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, M. Jeandin, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Mme Cochet (pouvoir à M. Jacquet), MM. Kabalo (pouvoir à M. Devinaz), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra).

Absents non excusés : M. Boudot.

**Conseil du 21 septembre 2015****Délibération n° 2015-0622**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Attribution d'une subvention à l'association Les amis d'un coin de l'Inde et du monde (LACIM) pour son projet de réalisation et réhabilitation de 8 puits ou forages dans 8 villages et la réalisation de 2 blocs sanitaires pour 2 écoles de la Commune de Dangol-Boré au Mali**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 26 août 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 19 mai 2003, le Conseil de la Communauté de Lyon a approuvé la modification de l'article 26-2 de l'avenant n° 14 au traité d'affermage entre Veolia eau et la Communauté urbaine, signé le 23 décembre 2002, créant un dispositif financier commun dénommé Fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau ou Fonds eau.

Suite à la loi Oudin de 2005, le Conseil de Communauté a décidé, dans sa délibération du 11 juillet 2005, d'engager jusqu'à 0,4 % des recettes eau et assainissement pour la solidarité internationale.

Le Fonds eau est aujourd'hui financé par la Métropole de Lyon (350 000 €) et par Eau du Grand Lyon (350 000 €). L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse intervient également dans ce dispositif en fonction de ses critères de financement.

Ce dispositif a pour objectif de financer des actions de solidarité internationale visant l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des pays du Sud.

Il s'inscrit dans l'objectif défini lors du sommet du millénaire des Nations Unies en 2000 de réduire de moitié la population n'ayant pas accès à l'eau dans le monde d'ici 2015 et dans la politique de coopération décentralisée et de développement durable de la Métropole de Lyon soutenant les collectivités locales du Sud.

En 1968, l'association Les amis d'un coin de l'Inde est créée. En 1972, elle devient Les amis d'un coin de l'Inde et du monde (LACIM). En 1975, la famine consécutive à la sécheresse en Afrique convainc de la nécessité d'élargir les actions à ce continent et en particulier au Mali. En 1984, l'association est reconnue d'utilité publique.

L'association fonctionne sous forme de jumelage entre un comité en France et un village des pays d'intervention. Ce jumelage dure depuis de nombreuses années et permet un suivi régulier des projets pour qu'ils se réalisent dans les meilleures conditions. Les projets couvrent tous les domaines : scolarisation, alphabétisation, accès à l'eau, assainissement, micro-crédits pour les femmes, aide à l'agriculture, banque de céréales, aide aux maternités, formation au compostage, moulins à grains, etc. Ce sont les villages aidés qui définissent les priorités des projets à mener. Des permanents locaux et des chargés de mission français passent régulièrement pour s'assurer de la bonne marche de ces projets.

Dans les débuts de son implantation au Mali (1975), LACIM a aidé beaucoup de villages dans le cercle de Douentza. Au bout d'un certain temps, selon les principes de l'association, les comités ont aidé d'autres villages dans d'autres cercles. Depuis 2005, à la demande du maire de la Commune de Boré, LACIM a pris en charge 5 villages par l'intermédiaire de 5 comités français. L'objectif est de répondre aux besoins des populations rurales et de leur permettre, en une bonne dizaine d'années, d'obtenir des infrastructures de base et de devenir autonomes sur la voie du développement.

Le projet présenté comprend le creusement d'un puits moderne, la réalisation de 5 forages, l'installation ou le remplacement de 3 pompes très anciennes, avec la construction de murets et la création de 2 blocs de latrines scolaires. Des comités de gestion de l'eau seront créés dans les villages et des formations seront mise en place. 5 artisans/réparateurs seront formés pour pouvoir intervenir par la suite sur toute la Commune.

8 villages de la Commune sont concernés par ce projet soit environ 6 590 habitants. Au niveau de l'assainissement 2 écoles de 3 classes seront bénéficiaires permettant aux 300 élèves actuels de bénéficier de meilleures conditions et surtout de favoriser une meilleure scolarisation des filles.

Le projet est évalué à un total de 150 549 € et la participation sollicitée auprès du Fonds eau s'élève à 80 000 €.

Lors de sa séance du 18 novembre 2014, le comité de pilotage paritaire du Fonds Eau a donné son accord pour le financement du projet. La contribution demandée à la Métropole de Lyon est de 53 300 €, Eau du Grand Lyon apportant 26 700 €. Une aide sera sollicitée par la Métropole de Lyon auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse à hauteur de 26 600 € ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 53 300 € au profit de l'association Les amis d'un coin de l'Inde et du monde (LACIM) dans le cadre du projet de réalisation et réhabilitation de 8 puits ou forages dans 8 villages et la réalisation de 2 blocs sanitaires pour 2 écoles de la Commune de Dangol-Boré au Mali pour l'année 2015,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et LACIM définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

##### 2° - Autorise monsieur le Président à :

a) - signer ladite convention,

b) - solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse une subvention de fonctionnement d'un montant de 26 600 €,

c) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2015 - compte 6742 - opération n° 1P02O2197.

**4° - La recette** correspondante à hauteur de 26 600 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2015 - compte 748 - opération n° 1P02O2197.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 23 septembre 2015.**